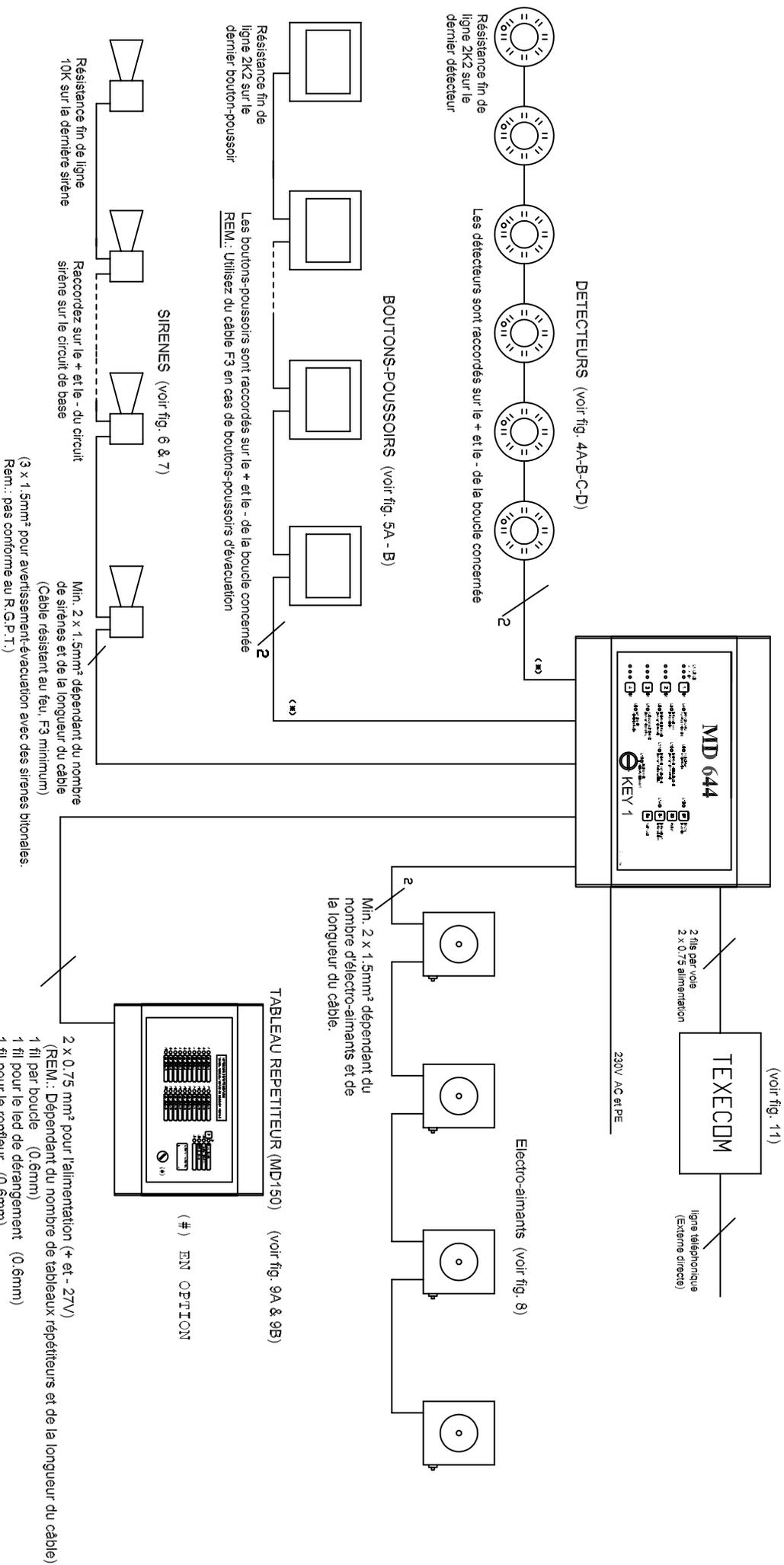


Fig.2: RESUME DES RACCORDEMENTS DU CENTRAL DE DETECTION INCENDIE MD644



(*)REM.: - Le câblage entre le central et le premier détecteur ou bouton-poussoir d'alerte doit être en câble résistant au feu F3 dès que le premier détecteur de la boucle n'est pas installé dans le compartiment coupe-feu du central.

- La partie du câblage des détecteurs et boutons-poussoirs dans des locaux non surveillés par le central de détection incendie doit être en F3.
- Les remarques mentionnées ci-dessus sont uniquement valables pour les bâtiments qui ne sont pas sujet d'un arrêté royal concernant les systèmes de détection incendie automatique. Pour ce type de bâtiment, nous référons aux prescriptions de l'arrêté royal relatif.

DES MODIFICATIONS PEUVENT ETRE EFFECTUEES SANS MENTION PREALABLE

LIMOTEC NV, BOSSSTRAAT 21, B-8570 VICHTE

Bestand	TA0644F02	REV	WJzjgingen
Getekend	DECEUNINCK C.	0	
Goedgekeurd	NAESSENS R.		
Datum	11/10/07		